

RAPPORT N° 94/3-17  
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,  
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire, et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
AE 0223	Rue Victor Mac Auliffe et Rue Juliette Dodu SAINT-DENIS	SCI AMI TIMOL
AO 0086	249 Rue Maréchal Leclerc SAINT-DENIS	Mme Mariam OMARJEE
BH 0245	20 Rue Nantier Didiée SAINTE-CLOTILDE	Evenor TOUNIA
BH 0261	Impasse du Bois-de-Chandelle SAINTE-CLOTILDE	SCI HO POON SUNG
BK 0058	Rue Sainte-Marguerite Chaudron SAINTE-CLOTILDE	Mme Josette AH MOYE
BR 1413	Chemin des Tuyas La Bretagne SAINTE-CLOTILDE	Michel Alain SERY
BZ 0811	Chemin de la Météo LA MONTAGNE	SCI LES PECHERS
CD 0797 CD 0800 CD 0804	7 Rue du Ruisseau Blanc LA MONTAGNE	Mme Valérie RIVIERE
CM 0162	140 Route des Bambous P.K. 10 / Brûlé SAINT-DENIS	Lucel J. CRESCENCE
CT 0748	Allée des Bégonias SAINTE-CLOTILDE	Jean-Marie PORTIER

RAPPORT N° 94/3-17  
AU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisitions gratuites de terrains pour création,  
élargissement ou redressement de voies publiques

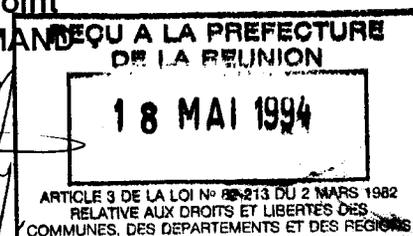
Références cadastrales	Situations	Propriétaires
CW 0145	Chemin des Letchis La Bretagne SAINTE-CLOTILDE	Johny FERRERE
CW 0162	104 Rue de l'Eglise La Bretagne SAINTE-CLOTILDE	Nelson FERRERE
CW 0797	165 Route Jules Reydellet La Bretagne SAINTE-CLOTILDE	Mme Thérèse BUISSON DE LARICHAUDY
CW 0951	69 Chemin des Letchis La Bretagne SAINTE-CLOTILDE	F. Claude VANDENWILDENBERG
CW 1040	8 Sentier Canal / Bellevue La Bretagne SAINTE-CLOTILDE	Roland LAI SHUN MAN
HH 0068	2 Chemin des Mimosas SAINTE-CLOTILDE	René Prosper François ROUSSEAU
HH 0126	50 Chemin des Grenadiers Bois-de-Nèfles SAINTE-CLOTILDE	Mme Giselle COLLET

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 94/3-17  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 7 mai 1994

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,  
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/3-17 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Transport et Circulation, et Urbanisme ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition des terrains répertoriés au texte du Rapport pour création, élargissement ou redressement de voies publiques, en application des Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, et à verser les honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels.

**ARTICLE 2**

Dispense le Maire de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains, le cas échéant.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 1994

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND

